



REUSSIR LA CROISSANCE DE SON ENTREPRISE

MEDIATHEQUE 10/04/25

Sommaire

- | | | |
|---|-------------------------|---|
| 1 | Actualisation Mensuelle | 3 |
| 2 | Fin de droit | 4 |
| 3 | Portail créateur | 5 |



Actualisation mensuelle

	MICRO- ENTREPRENEUR AU TRIMESTRE	MICRO- ENTREPRENEUR AU MENSUEL
QUEL REVENU SERA PRIS EN COMPTE PAR FT ?	CHIFFRE D'AFFAIRE TRIMESTRIEL	CHIFFRE D'AFFAIRE MENSUEL
TRAVAIL	OUI	OUI
HEURES	151H	151H
REMUNERATION	0€ QUEL QUE SOIT LE CHIFFRE D'AFFAIRE	MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRE > 1€
RECHERCHE D'EMPLOI	OUI	OUI

Fin de droits

Vos droits arrivent à leur terme et vous continuez d'exercer votre autoentreprise



Rechargement de droits

- Justifier d'au moins 130 jours travaillés ou 910 heures au cours des 24 derniers mois (36 mois pour les plus de 53 ans) depuis votre dernière ouverture de droits
- L'autoentreprise ne compte pas dans le cumul des jours travaillés



Ouverture de droits en allocation de solidarité spécifique

- 5 ans d'activité salariée au cours des 10 dernières années
- Ne pas dépasser un plafond de ressources mensuelles (1330,70€ ou 2091,10€ pour un couple)
- Montant max de l'ASS : 19,01€/j



Cumul ASS et activité non salariée

- La rémunération issue de l'exercice de cette activité est intégralement cumulée avec l'ASS **pendant une période de trois mois maximum.**
- A l'issue des trois mois de cumul intégral, le versement de l'ASS est interrompu, dans la mesure où vous poursuivez votre activité.



Créateurs d'entreprise, travailleurs indépendants,
France Travail vous accompagne !

JE CRÉE / REPRENDS UNE ENTREPRISE
Vous allez vous installer en tant qu'indépendant, créer ou reprendre une entreprise et vous souhaitez connaître vos droits aux allocations et aides.

J'AI COMMENCÉ MON ACTIVITÉ
Déclarez votre activité et vos revenus à France Travail, en évitant les erreurs.

JE CÈSSE MON ENTREPRISE
Vous allez cesser votre activité en tant qu'entrepreneur et vous voulez savoir si vous avez droit à l'allocation chômage.



JE CRÉE / REPRENDS UNE ENTREPRISE

Vous êtes indemnisé par France Travail ?
Vous allez vous installer en tant qu'indépendant ou créer votre entreprise. Afin de vous soutenir dans votre projet, vous pouvez mobiliser des aides financières et des allocations si vous remplissez les conditions.
→ Découvrez les options en fonction de l'allocation ou de l'aide que vous recevez actuellement :

ARE Vous recevez l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)	ASP Vous recevez l'allocation de Secours Professionnelle (ASP)	ASS Vous recevez l'allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	X Vous ne recevez aucune allocation
ATI Vous recevez l'allocation des Travailleurs Indépendants (ATI)	ACEJ Vous recevez l'allocation du Contrat d'Engagement Jeune (ACEJ)	RSA Vous recevez le Revenu de Solidarité Active (RSA)	

J'AI COMMENCÉ MON ACTIVITÉ

Vous êtes inscrit à France Travail
En tant que demandeur d'emploi, vous devez déclarer votre activité d'indépendant chaque mois à France Travail. Les modalités de déclaration dépendent de votre régime social.
→ Quatre options sont possibles, sélectionnez celle qui vous correspond :

Vous êtes en micro-entreprise et vous déclarez mensuellement votre chiffre d'affaires à l'URSSAF	Vous êtes en micro-entreprise et vous déclarez trimestriellement votre chiffre d'affaires à l'URSSAF	TNS Vous êtes travailleur non salarié et le bénéfice de votre entreprise constitue votre revenu
AS Vous êtes assimilé salarié et votre rémunération est distincte des bénéfices de votre entreprise		

JE CÈSSE MON ACTIVITÉ

À la fin de votre activité, France Travail vous aide à rebondir en cas de difficulté ou de cessation d'activité.

ARE Vérifiez si vous pouvez recevoir l'aide au retour à l'emploi (ARE)	ATI Vérifiez si vous pouvez recevoir l'allocation des travailleurs indépendants (ATI)
--	---

Vous ne savez pas encore de quelle allocation vous pouvez bénéficier ?
Vérifiez avec le **guide des simulateurs** d'allocations et aides de France Travail. Trouvez le bon simulateur ou la bonne information en quelques clics.

[Guide des simulateurs](#)

Vous ne savez pas encore de quelle allocation vous pouvez bénéficier ?
Vérifiez avec le **guide des simulateurs** d'allocations et aides de France Travail. Trouvez le bon simulateur ou la bonne information en quelques clics.

[Guide des simulateurs](#)